



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 JUILLET 2023

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX En exercice : 29 Présents : 25 Représentés : 04</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : Le 27 juin 2023</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 10 juillet 2023</p>	<p>Président de séance : M. Franck LOMBARD</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, Mme Stéphanie LUSSIANA, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Pauline BRESSE, M. Eric FUSS, Mme Audine FRECKMANN et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET.</p> <p>Etaient représentés : M. Mustapha HADDOU ayant donné pouvoir à M. Franck LOMBARD, M. Joseph SCATIGNO ayant donné pouvoir à M. Michel CHEVALLIER, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI ayant donné pouvoir à M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Caroline BRULEY ayant donné pouvoir à M. Jamel BOUCHEHAM.</p>
--	---

Délibération n°24

Rapporteur : Mme Françoise VIGUET-CARRIN

Objet : Cession à Monsieur GARBE ou à toute société s'y substituant d'une bâtisse et de terrains au lieu-dit « La Montaz »

Monsieur GARBE a fait part à la Commune de son souhait d'acquérir la bâtisse située au lieu-dit « La Montaz », sur la parcelle cadastrée Section I n° 651 ainsi que les parcelles cadastrées Section I n° 611 contenant un abri bois vétuste et 612p.

Sur la parcelle cadastrée Section I n° 612 se trouve un bassin communal et des canalisations et ouvrages publics.

Aussi, un document d'arpentage permettra de détacher l'emprise du bassin communal qui conservera son usage public.

Le reste de la parcelle sera ainsi cédée à Monsieur GARBE et une servitude de tréfonds sera instituée pour les canalisations susmentionnées.

La municipalité est favorable à la cession de ces biens, situés en zones AHa et AP du PLU, au prix de 105 000 €.

L'avis du service France Domaine a été sollicité le 31 mai 2023.

Les frais de géomètre et de servitudes seront à la charge de la commune et les frais de notaire à charge de l'acquéreur.

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 26 voix pour et 3 abstentions (M. Eric FUSS, Mme Audine FRECKMANN et M. Benjamin BONNIOT—BOUCHET) :

- **Autorise la vente des biens précités à Monsieur GARBE ou à toute société s'y substituant aux conditions susmentionnées,**
- **Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à cette affaire.**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20230703-20230703_DE24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2023

Affichage : 03/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

